

The background features abstract geometric shapes in various shades of blue and white. A large white triangle is positioned on the right side, pointing towards the top right. A horizontal blue bar is located near the top left. Another horizontal blue bar is positioned near the bottom left. The overall design is clean and modern.

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2019

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères Beaumontoises, Chers Beaumontois,

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

C'est une immense fierté d'être à la tête de notre Centre Public d'Action Sociale. Bras social de notre commune, nous œuvrons pour que toutes et tous puissent vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine.

Plus de 7000 personnes ont fait le bon choix d'habiter au sein de notre « cité des macarons », ce qui en fait une entité « à taille humaine ». Tous les jours, les collaboratrices et collaborateurs du CPAS (environ 50 personnes) sont amené(e)s à rencontrer bon nombre de Beaumontoises et Beaumontois. Qu'il s'agisse de personnes émargeant auprès de nos services à la suite d'un accident de parcours ou parce qu'elles rencontrent d'éventuelles difficultés, de personnes un peu plus âgées résidant au Home Saint Joseph ou encore de parents venant confier leur enfant à la crèche « Les Ptit's Tchots », le CPAS a un impact direct sur la vie de nos concitoyens.

Cette note de politique générale est pour moi une première. C'est également pour moi l'opportunité de m'adresser à vous de manière un peu plus « officielle » et de vous présenter un monde que je découvre encore, jour après jour. Grâce à la bienveillance de mes collègues politiques qui m'ont accordé, eux aussi leur confiance en me confiant la lourde responsabilité de devenir le Président de votre CPAS, mais aussi grâce à la volonté d'avancer et de bien faire présente chez l'ensemble des membres du personnel, cette mission sera, je l'espère, menée à bien ! Ce ne sera sans doute pas chose aisée : il nous est impossible de ne pas avouer que nous traversons un période de vaches maigres... Malheureusement, bon nombre de Beaumontoises et Beaumontois doivent faire face à de fortes difficultés financières. Nous continuerons à les soutenir mais aussi et surtout à les aider à retrouver le droit chemin tout en les responsabilisant...

Cette année sera celle des déménagements : pour le plus grand bonheur de tous, la crèche a retrouvé son « nid ». C'est également le cas pour le centre culturel où nous avons accueilli de manière provisoire les enfants de bon nombre de concitoyens. Les bureaux du CPAS suivront ce chemin à l'été 2019 ; le bâtiment qui est à l'heure actuelle en pleine rénovation sera plus adapté au métier qu'est le nôtre. Enfin, nous devons penser au futur de notre maison de retraite qui est relativement « vieillissante » : des pistes de solution devront être trouvées, notamment en collaboration avec la commune et d'autres acteurs actifs dans ce domaine.

Cette année sera malheureusement également celle des restrictions financières. En effet, même si le premier budget de cette mandature (pour l'année 2019 donc) est présenté à l'équilibre, ce sera plus difficilement le cas pour les années à venir. Parmi les éléments à prendre en compte : le fonds de réserve du CPAS, prétendument « en bonne santé », est en fait vide. Aussi, et ce n'est un secret pour personne, les services rendus par les CPAS ont un coût. De nombreux « postes » seront particulièrement déficitaires en 2019 : l'aide sociale coûte certes de plus en plus chers mais d'autres services ont également un coût pour la collectivité. C'est par exemple le cas du Home, de notre crèche ou encore du service de médiation de dettes pour ne citer qu'eux.

Pour conclure cette première note de politique générale, je dirais simplement que de grands défis nous attendent. Mener à bien cette mission ne sera certainement pas chose aisée mais comme le disait Fridtjof Nansen (prix Nobel de la paix en 1922), *ce qui est difficile prend du temps, ce qui est impossible en prend un peu plus...*

Continuons à construire l'avenir,

Florent Descamps, Président



SOMMAIRE

- 1- Le Conseil de l'Action Sociale
- 2- Le Bureau Permanent
- 3- Le Comité Spécial du Service Social
- 4- D'autres « organes »
- 5- Le CPAS : organigramme
- 6- Le budget
- 7- Le CPAS à votre service !
- 8- Nos « institutions »
 - La crèche
 - Le home : un défi à relever.
 - Le CPAS : prévoir le déménagement
- 9- Quelques chiffres...

1 – LE CONSEIL DE L’ACTION SOCIALE

Concernant le statut des mandataires, il est utile de noter que le traitement du président du CPAS est fixé par la loi : il est identique à celui des échevins de sa commune, ce qui correspond à 60% du traitement du bourgmestre. Aussi, le conseil de l'action sociale accorde des jetons de présence à ses membres pour la participation à certaines réunions. Notre CPAS est administré par un Conseil et les sièges sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges obtenus par ces derniers au sein du Conseil communal. Pour une entité de moins de 10 000 habitants, il s’agit de 9 personnes comme le précise la loi.

- Florent DESCAMPS – Président (ICI)
- Frédérique GODART (ICI)
- Damien LALOYAUX (ICI)
- Florine DEVERGNIES (Société civile)
- Sylvie BAIL (ICI)
- Cédric SEVRIN (ARC)
- Valérie GAUTHIER (ICI)
- Fanny DE ROECK (UNI)
- Olivier DUPUIS (ICI)

La séance d’installation du Conseil de l’Action Sociale (pour la mandature 2019-2024) a eu lieu le 7 janvier 2019. Pour votre parfaite information, les CPAS sont généralement des institutions où l’aspect « politique » compte peu. A titre d’exemple, nos réunions se déroulent toujours à huis clos.



2

– LE BUREAU PERMANENT

Comme l'impose la loi, le Bureau Permanent (BP) du CPAS de Beaumont se compose de trois personnes :

- Florent DESCAMPS (Président - membre d'office)
- Valérie GAUTHIER
- Olivier DUPUIS

Nous nous réunissons dès que cela est nécessaire et au moins une fois par mois. Pour faire bref, le Bureau Permanent est au CPAS ce que le Collège est à la commune.

3

– LE COMITÉ SPÉCIAL DU SERVICE SOCIAL

Comme l'impose la loi, le Comité Spécial du Service Social (CSSS) se compose d'au moins trois personnes. Dans un souci de « bonne gouvernance » et afin de réaliser quelques petites économies, nous avons fait le choix de ne pas augmenter le nombre de membres du CSSS.

- Florent DESCAMPS (Président – membre d'office)
- Frédérique GODART
- Sylvie BAIL

1) LA COMMISSION BUDGÉTAIRE

Comme l'impose la loi, la commission budgétaire est composée du Président, du Directeur général, de la Directrice financière et d'un membre du BP. Elle se réunit une fois par an, afin « d'analyser » la proposition de budget.

2) LE COMITÉ DE VÉRIFICATION DE CAISSE

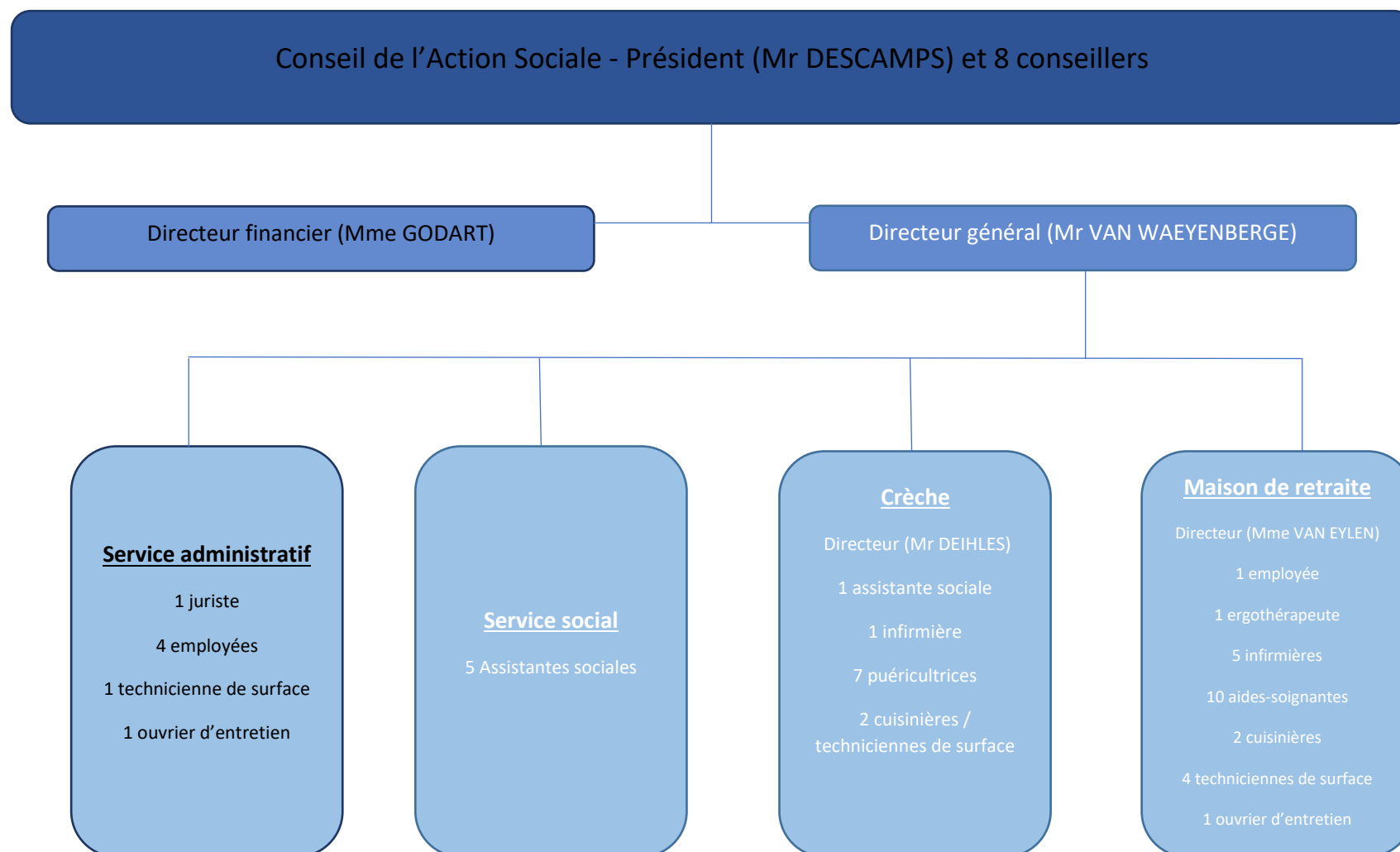
Les caisses du CPAS doivent être régulièrement vérifiées. Cette opération sera réalisée par deux conseillers de l'action sociale. Il se chargeront de la vérification des entrées et sorties caisses gérées par la directrice financière.

3) LE COMITÉ CONCERTATION VILLE – CPAS

Bien évidemment, les fonctions de la commune et du CPAS ne sont pas concurrentes mais complémentaires. Pour harmoniser et coordonner leurs actions, la commune et le CPAS se concertent au sein d'un comité de concertation. Cette concertation a lieu au moins tous les trois mois entre une délégation du conseil communal et une délégation du conseil de l'action sociale (au sein de laquelle la minorité est représentée).

A titre d'information complémentaire, le Président assiste aux collèges hebdomadaires où sont abordés de nombreux points spécifiques au CPAS.

5 – LE CPAS : ORGANIGRAMME



6 – LE BUDGET

Le budget *ordinaire* concerne les dépenses courantes comme les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel, d'aide sociale, relatives à la dette ... ainsi que les recettes liées à ces catégories (subsidés ou remboursements des différents niveaux de pouvoirs, dotation communale, participation des bénéficiaires, récupération auprès des débiteurs d'aliments, etc.).

	DEPENSES	RECETTES
Médiation de dettes	20 839 €	6475.43 €
Aide sociale	1 341 521.32 €	777 215.49 €
Maison de repos	1 236 920.39 €	1 084 538.72 €
Etablissement pour enfants	368 242.09 €	352 821.87 €
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	212 492.58 €	167 467.65 €
Réinsertion socioprofessionnelle	509 141 €	461 076.46 €
Assurances	11 860.43 €	4000 €
Administration générale	755 475.98 €	133 188.75 €

La dotation communale pour l'année 2019 s'élève à 1 040 000 €. Le montant du budget à l'équilibre sera ainsi de 4 797 990.08€.

Le budget *extraordinaire* concerne quant à lui les dépenses non récurrentes. Pour le budget 2019, nous avons par exemple prévu les dépenses suivantes : rénovation des balcons situées sur la face avant du bâtiment situé rue du Vivier (environ 23 000€) et remplacement des radiateurs (environ 10 000€).

7

— LE CPAS À VOTRE SERVICE !

Différentes formes d'aides à destination des citoyens rencontrant certaines difficultés existent :

aide financière : revenu d'intégration, avances, primes, interventions sur des factures d'énergie, etc.

aide en nature : repas, vêtements, transports en commun, etc. ;

aide médicale : intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques, aide médicale urgente, etc.

aide socioprofessionnelle : aide dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, boutique sociale, etc.

aide familiale : auxiliaire familial, maison d'accueil, accueil des enfants, aide-ménagère, etc.

RÉINSERTION

FONDS GAZ

AIDE SOCIALE

FONDS SOCIAL MAZOUT

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

AIDES URGENTES

FONDS SOCIAL DE L'EAU

NOS MISSIONS

ILA

SERVICE DE MÉDIATION DE DETTE

DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PRIVÉES

FONDS ÉLECTRICITÉ

SERVICE DE GUIDANCE BUDGÉTAIRE

DES SERVICES À DÉVELOPPER

ASSUÉTUDES, VICTIME DE VIOLENCE, TAXI SOCIAL, SOUTIEN À LA
RESSOURCER

I. LE CPAS : PRÉVOIR LE DÉMÉNAGEMENT...

Directeur général	Van Waeyenberge Bertrand
Directrice financière	Godart Monique
Employée d'administration	Lagrace Fabienne
Employée d'administration	Lejeune Christelle
Employée d'administration	Wardenier Corinne
Juriste / Méd. de dettes	Cleerebaut Joséphine
Employée d'administration	Gallet Elisabeth
Entretien des locaux	Colmont Thérèse
Assistante sociale	Dardenne Christine
Assistante sociale	Docquier Sandrinne
Assistante sociale	Derenne Messaline
Assistante sociale	Fragapane Elodie
Assistante sociale	Lemaire Marie

2. LA CRÈCHE : ENFIN AU BON ENDROIT !

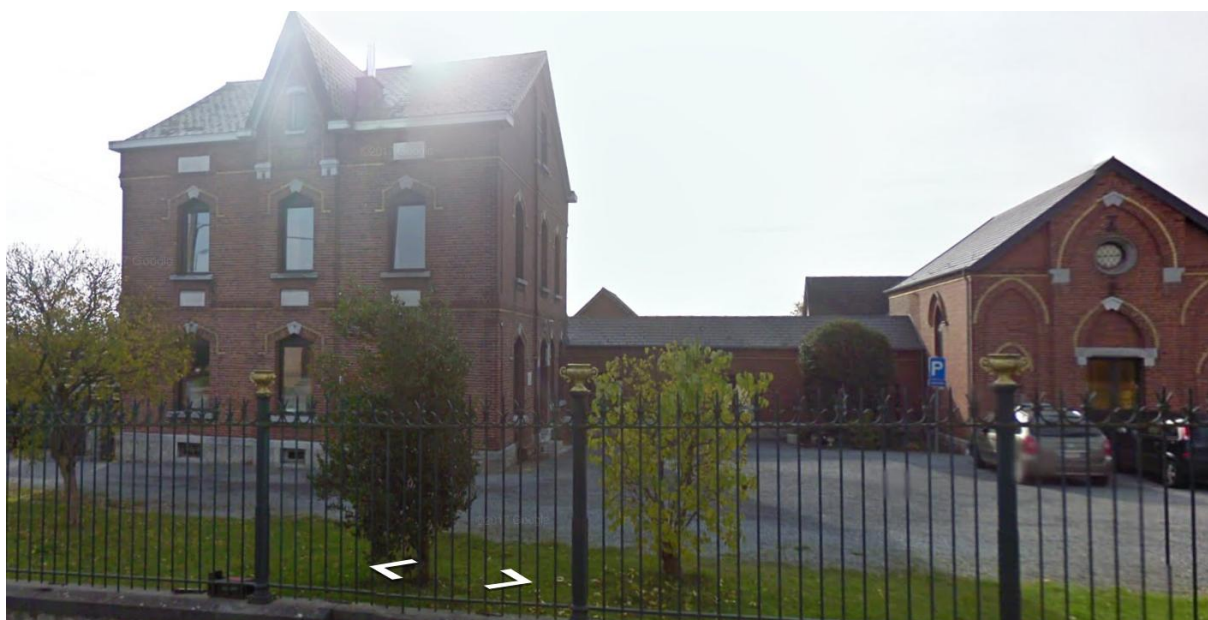
Directeur	Deihles Christophe
Infirmière	Piette Anne
Puéricultrice	Binamé Catherine
Puéricultrice	De Foor Nathalie
Puéricultrice	Laudelout Aricia
Puéricultrice	Quertinmont Shirley
Puéricultrice	Quertinmont Sabine
Puéricultrice	Vandenaveinne Emilie
Puéricultrice	Wissel Eva

3. LE HOME : UN DÉFI À RELEVER

Directrice	Van Eylen Anne
Employée d'administration	Lippevelts Valérie
Infirmière	Pigeon Brigitte
Infirmière	Ringuet Sabine
Infirmière	Toth Yolande
Infirmière	Vanhulle Frédérique
Infirmière	Garcia Palacios Yolande
Aide-soignante	Colinet Huguette
Aide-soignante	Lagrace Julie
Aide-soignante	Mourue Annie



Aide-soignante	Préaux Coralie
Aide-soignante	Truyens Lindsay
Aide-soignante	Piot Isabelle
Garde de nuit	Lejeune Michèle
Garde de nuit	Massy Miguel
Garde de nuit	Claux Emilie
Garde de nuit	Robert Maryse
Cuisinière	Vandavelde Sarah
Cuisinière	Canard Charlotte
Aide-cuisine	Bortels Christine
Aide-cuisine / nettoyage	Sapart Laetitia
Ouvrier d'entretien	Gérard Philippe
Ergo/kiné/logo	Gillard Joëlle



9

– QUELQUES CHIFFRES

I. TABLEAU I : VUE D'ENSEMBLE

Caractéristiques générales du CPAS	2016	2017	2018
------------------------------------	------	------	------

Population au 1^{er} janvier	7057	7101	7129
Personnel : cadre définitif	8	8	8
Personnel : cadre temporaire et APE	38	38	38
Travailleurs sociaux	5	5	5
Maison de repos pour personnes âgées	33 lits	33 lits	33 lits
Aides-familiales et aides-séniors	18.210 hrs	26.287 hrs	27.945 hrs
Repas à domicile	2.615 repas	2.122 repas	2.305 repas

2. TABLEAU 2 : NOMBRE DE PERSONNES QUI REÇOIVENT UN « RIS »

Janvier 2011	62
Janvier 2012	68
Janvier 2013	78
Janvier 2014	69
Janvier 2015	70
Janvier 2016	91
Janvier 2017	87
Janvier 2018	109
Janvier 2019	94

Comme le montre ce tableau, le nombre de personnes auxquelles un revenu d'intégration social a été accordé a fortement augmenté entre janvier 2011 (62) et janvier 2019 (94). En moins d'une décennie, il s'agit d'un accroissement de plus de 50%.

3. TABLEAU 3 : NOMBRE D'ARTICLES 60

Janvier 2018	14
Juillet 2018	18

Comme expliqué précédemment, le CPAS peut fournir différents types d'aide sociale. Cette aide peut prendre la forme d'une mise à l'emploi. Le contrat « article 60 / 61 » est un outil généralement efficace permettant de proposer un emploi rémunéré à un certain nombre de nos allocataires. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée (qui varie suivant la durée nécessaire pour avoir droit aux allocations de chômage).

Réinsérer le plus grand nombre d'allocataires possible sur le marché de l'emploi : une priorité !